



ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

Edito



Les conditions météorologiques des précédents mois et les premiers épisodes de sécheresse nous laissent présager un été sous tension en matière de disponibilité de ressource en eau pour la profession agricole. Fort heureusement, nos anciens ont déjà équipé nos territoires avec un maillage important de canaux d'irrigation gravitaire et plus récemment par le Canal de Provence. Il faut malgré tout être très vigilant pour gérer efficacement l'eau disponible pour l'agriculture dans le barrage de Serre-Ponçon et rappeler la nécessité absolue de disposer de l'eau pour l'irrigation de nos cultures en Provence.

Patrick LÉVÊQUE, Président de la Chambre d'agriculture 13.

En bref

Sècheresse : un nouvel arrêté cadre pour les Bouches-du-Rhône

Depuis le 19 mai 2022, un nouvel arrêté préfectoral dit « arrêté cadre sécheresse » encadre les mesures à prendre dans notre département pour lutter contre la sécheresse. Il définit pour chaque entité hydrographique cohérente différents seuils qui viennent déclencher des stades : vigilance, alerte, alerte renforcée ou crise qui produisent des recommandations, voire des restrictions d'usages de l'eau. Les prélèvements d'eau agricoles sont eux aussi concernés. Pour plus d'information : <https://bit.ly/3adapqr>

Carg'Eau : projet national sur le changement climatique

Ce projet est réalisé au niveau national et a pour finalité d'accompagner le plus grand nombre d'agriculteurs (irrigants et non irrigants) à la transition vers des systèmes économes en eau dans un contexte de changement climatique. Pendant 18 mois, des diagnostics « eau » vont être réalisés sur le département des Bouches-du-Rhône, puis un travail de capitalisation de références sera réalisé et enfin nous proposerons des outils simples et accessibles pour transférer ces références au monde agricole : formation, conseil, animation territoriale, réunion technique...

Votre contact : Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09 - l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr.

Chiffre clé

48 %

est la part des surfaces irriguées régionales que représentent celles des Bouches-du-Rhône (source AGRESTE - RA2020)

Ressource en eau : vers un été sous tension ?



Les déficits pluviométriques enregistrés ces dernières années, cumulés à un hiver suivi d'un printemps très secs et à des températures battant chaque mois ou presque des records, créent inévitablement des effets délétères sur les ressources en eau. Côté cours d'eau, dans notre département ceux-ci ont rapidement atteint des étiages notables pour la saison, comme c'est le cas par exemple pour l'Huveaune. Ce fleuve a très vite présenté des débits très bas et des assècs, localisés dans un premier temps, puis qui se sont étendus. Des arrêtés de restrictions d'usage de l'eau ont rapidement été pris pour limiter les tensions sur cette ressource (superficielle comme souterraine), mais la situation a continué à se dégrader, faisant passer l'ensemble du bassin versant au stade de crise, ce qui signifie notamment pour l'agriculture l'arrêt des prélèvements dans les ressources locales, hors micro-irrigation (voir l'article ci-dessus rubrique En bref). Une part importante des surfaces agricoles de notre département bénéficie d'une ressource sécurisée vis-à-vis des risques de pénuries d'eau, notamment grâce aux apports des infrastructures d'irrigation réalisées sur les ressources en eau de la Durance (Canaux de Durance membre de la CED) et Verdon (réseau de la Société du Canal de Provence). Ces aménagements ont permis la constitution de réserves dédiées et ont des protocoles de gestion de l'eau. Néanmoins, la situation hydrologique de l'ensemble de notre région nous invite à un usage raisonné de l'eau bien qu'elle puisse constituer pour certaines cultures un facteur de résilience face au changement climatique, en plus d'être indispensable à certaines. La Chambre d'agriculture se tient aux côtés des agriculteurs afin de les soutenir et les conseiller sur la gestion de la ressource en eau.

Votre contact : Pôle Eau et Environnement
Muriel DONNADIEU : 04 42 23 91 18

Focus



La Commission Exécutive de la Durance (CED) a été créée en 1907 afin de remédier aux conflits inhérents aux pénuries d'eau récurrentes sur la Durance. Elle régit la répartition des eaux de la Basse Durance sur les départements du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Elle est constituée de 15 membres, dont 5 membres nommés par le ministre de l'Agriculture, parmi lesquels le DRAAF, directeur-adjoint de la CED.

Dans cette période de tension importante sur la ressource en eau, la CED assure un rôle majeur dans la gestion des prélèvements d'eau par les canaux pour l'irrigation de nos cultures.

En cinquante ans, suite à l'aménagement conduit par EDF du barrage de Serre-Ponçon, et la constitution d'une réserve de 200 millions de m³ au profit des canaux et de l'agriculture, l'alimentation durable de l'eau dans les territoires a été assurée.

Visite du Partiteur du Merle



Durant les 2 jours du Salon des agricultures de Provence des 3-4 et 5 juin, toute l'équipe du pôle gestion de l'eau de la Chambre d'agriculture s'est relayée pour faire découvrir la gestion de l'eau en Provence et le Partiteur du Merle. Cet ouvrage hydraulique exceptionnel, habituellement fermé au public, a accueilli des visiteurs qui ont pu entendre les précieuses explications des membres de l'Œuvre générale de Craponne, sur son histoire et son fonctionnement.

Ces visites ont été l'occasion d'expliquer la genèse de l'arrivée de l'eau de la Durance dans la plaine de la Crau et bien au-delà, grâce à la construction des canaux gravitaires permettant notamment la mise en culture et l'irrigation d'une partie des coussouls. Le partiteur, conçu au XVI^{ème} siècle par l'ingénieur Salonnais Adam de Craponne, a pour fonction de répartir l'eau sur le territoire via différents canaux. Les visiteurs ont été étonnés de découvrir qu'une installation si ancienne permette toujours une gestion fine de l'eau, répondant aux besoins des ayants-droits de l'eau de la Durance.

Les échanges avec le grand public ont également permis de montrer le rôle central de l'agriculture irriguée pour le maintien des paysages, des milieux humides, de la biodiversité ainsi que pour l'alimentation en eau de la nappe qui permet différents usages sur le territoire.

Rendez-vous en 2023, pour la 6^{ème} édition du Salon et pour la possibilité de visiter cet ouvrage !

Claude BAURY – Chef du Service
Pôle Eau Environnement Qualité

La Chambre d'agriculture & vous

Vos prochaines formations

➤ **Renouveler son Certiphyto en exploitation agricole (Décideur) :** 2 sessions d'une journée le 26 septembre (Saint-Martin-de-Crau) et le 4 octobre (Aubagne).

➤ **Obtenir son Certiphyto Décideur Entreprise Non Soumise à Agrément :** 2 sessions d'une journée à Lambesc les 17 et 18 octobre.

Votre contact : Emmanuèle DAVIN GEIL : 06 30 51 43 86
e.geil@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ **Découvrez l'ensemble de nos formations sur**
www.chambre-agriculture13.fr/vous-etes-agriculteur/vous-former ou contactez-nous au 04 42 23 86 22.

Des prestations sur mesure

Conception d'une retenue d'eau d'irrigation

Vous souhaitez :

- Assurer une réserve d'eau d'irrigation en complément de votre ressource ;
- Développer une autonomie au niveau de votre consommation en eau ;
- Réaliser un projet qui favorise la biodiversité sur votre exploitation ;
- Anticiper les nouveaux besoins en eau face au changement climatique.

Nous vous proposons un accompagnement pour :

- Réaliser un diagnostic de vos besoins en eau ;
- Définir les freins réglementaires (Loi sur l'eau, Natura 2000...) ;

- Evaluer la faisabilité technique du projet (hydrologie, topographie, pédologie) ;
- Faciliter les démarches administratives avec les services de l'Etat ;
- Rédiger et déposer les dossiers Loi sur l'eau ou d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Réaliser le suivi administratif.

Nous vous proposons une prestation modulable selon vos besoins.

Votre contact : Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09
l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

➤ **Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur :**
www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.

